



MAIRIE DE CHAMPDIEU

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 OCTOBRE 2025

Délibération n°2025-041-DE

OBJET : Convention pour le Fond de concours Village de Caractère-LFA 2025

En exercice :
18 membres

Présent(s) : 14
Excusé(s) : 3
Pouvoir(s) : 3
Absent(s) : 1

Pour : 17
Contre(s) : 0
Abstention(s) : 0

Le treize octobre deux mille vingt cinq, 20h00, le Conseil Municipal s'est réuni, sous la présidence de Monsieur COUCHAUD Patrice, Maire.

Date de convocation : 08 octobre 2025

Les membres présents en séance :

Patrice COUCHAUD, Jeanne MAILLARD, Yves CHAZAL, Frédéric DUFOUR, Patricia CHOMARAT, Alain CHEVET, Patrick MICHAUD, Pierre-Marie BROSE, Marie-Noëlle THIOLLIER, Catherine RIVAL FOUBERT, David MASSACRIER, Camille DECOMBE, Mickaël MASSARO, Céline VACHERON

Le ou les membre(s) ayant donné un pouvoir :

Chantal MEDAL pouvoir à Yves CHAZAL, Evelyne SKORUPOWSKI pouvoir à Patrice COUCHAUD, Stéphanie SEON pouvoir à Jeanne MAILLARD

Le ou les membres absent(s) :

Sabine GAUDIO

Le ou les membres excusé(s) :

Chantal MEDAL, Evelyne SKORUPOWSKI, Stéphanie SEON

Secrétaire de séance : Monsieur Yves CHAZAL

Madame MAILLARD rappelle l'objet de l'opération « Street Art » du réseau des villages de caractère en LOIRE FOREZ AGGLOMERATION.

LOIRE FOREZ AGGLOMERATION a choisi de soutenir les communes de Champdieu, Marols, Montarcher, Saint-Bonnet-le-Château et Sauvain, membres du réseau départemental des villages de caractères, dans la valorisation de leur patrimoine et dans les animations proposées pour faire vivre leur village.

L'objectif est de contribuer au développement de l'attractivité touristique de LOIRE FOREZ AGGLOMERATION et son développement économique, dans une logique de réseau.

Cette année, pour les actions proposées dans le cadre de l'animation des villages de caractère le budget global engagé par la commune de CHAMPDIEU se chiffre à 3 032.93 € TTC.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200461-20251013-2025-041-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/10/2025

Ses dépenses, engagées dans le cadre d'une action commune autour d'un projet « Street art » comprennent :

- La réalisation d'une œuvre de Street art par AERO
- Le support de l'œuvre

LOIRE FOREZ AGGLOMERATION financera cette opération par un fonds de concours à hauteur de 1 516.00 € soit 50% de la dépense, plafonnée à 2. 000 €.

Madame MAILLARD propose à l'assemblée de :

- SOLLICITER auprès de LOIRE FOREZ AGGLOMERATION le versement du fond de concours
- AUTORISER Monsieur le Maire à signer la convention relative au versement du fond de concours,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal :

- **SOLLICITE** auprès de LOIRE FOREZ AGGLOMERATION le versement du fond de concours 2025 d'un montant de 1 516 €.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention avec LOIRE FOREZ AGGLOMERATION, relative au versement du fond de concours,

Champdieu, le 13 octobre 2025

Le secrétaire de séance

Le Maire,

Monsieur Yves CHAZAL

Yves
CHAZAL

Signature
numérique de
Yves CHAZAL
Date : 2025.10.14
19:40:24 +02'00'



Patrice
COUCHAUD

Signature numérique
de Patrice COUCHAUD
Date : 2025.10.14
22:40:32 +02'00'

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200461-20251013-2025-041-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/10/2025